



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2022 – 3

Objet : Contrat de location à usage d'habitation – 22 rue Paul Lafargue

Le Maire d'Hornaing,

Vu la délibération du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs, notamment le point 5 relatif à la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la demande de location du logement situé au 22 rue Paul Lafargue présentée par de M et Mme BENABBI Jurgata et Paulette,

DECIDE

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

- 4 MARS 2022

ARRIVEE

La signature de contre de location de l'habitation sise au 22 rue Paul Lafargue 59171 HORNAING à Monsieur et Madame BENABBI à compter du 24 février 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable 3 ans.

Fait à Hornaing, le 24 février 2022

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY.

